

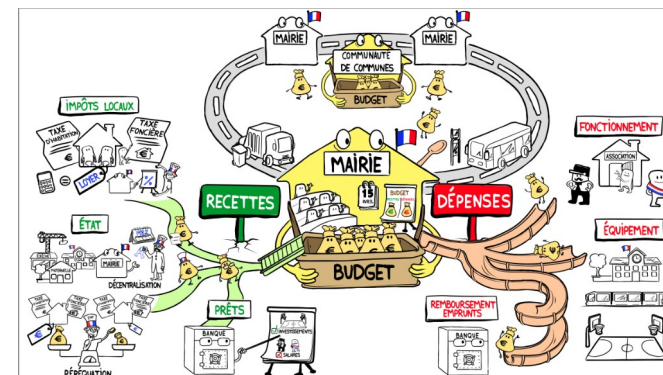


DÉBAT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2022  
COMMUNE LE MENÉ



L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 hab. et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.



Sont ainsi évoqués :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

## SOMMAIRE

### **1/ Le contexte économique et financier** **page 4**

Le contexte international  
Le contexte national  
Le contexte intercommunal

### **2/ La situation et les orientations financières** **page 6**

2-1/ Budget commune page 6

#### **Fonctionnement**

\*Recettes de fonctionnement

Fiscalité

Concours de l'Etat

Autres recettes

\*Dépenses de fonctionnement

Dépenses de Personnel

Subventions

Autres dépenses

#### **Investissement**

\*Dépenses + PPI

\*Recettes : subventions, dotations, emprunts et autofinancement

#### **Ratio financier (CAF) et endettement**

2-2/ Budget eau page 14

2-3/Budget chaufferies page 19

2-4/ Budget transports page 20

2-5/Budget stations-services page 21

2-6/ Budget panneaux solaires page 23

2-7/ Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale page 25

2-8/ Budgets lotissements page 26

# 1/ Le contexte économique et financier

## Contexte international

Selon le Fonds Monétaire International, le taux de croissance mondial en 2022 devrait atteindre 3.9 % et devrait être moins élevé que prévu du fait de la diffusion du variant omicron. Le FMI prévoit également une inflation en hausse et une dette record des états.

## Contexte national

Du fait de la levée des restrictions sanitaires à partir de mai 2021, l'impact économique du covid aura été moins fort favorisant ainsi la reprise des entreprises.

Pour 2022, sont prévus :

\* une croissance de +4 % (6,8 % en 2021)

\* une inflation de + 3 % (1 % en 2021).

\*un déficit prévisionnel de 5 % du PIB (8,1 % du PIB en 2021)

### ***Les principales mesures de la Loi de Finances 2022***

La loi de finances 2022 adoptée le 30 décembre 2021 prévoit différentes mesures :

#### ***a – Aide aux entreprises***

Le plan d'investissement France 2030 prévoit le versement de 30 milliards d'aide aux entreprises sur 5 ans, entre 3 et 4 milliards devraient être investis en 2022. Le plan est réparti en 10 objectifs et la moitié des dépenses seront orientées vers la transition écologique.

#### ***b – Maintien des concours financiers de l'État et hausse des péréquations***

Les dotations de soutien à l'investissement local sont en hausse pour 2022 essentiellement du fait de l'augmentation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021). L'enveloppe dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue pour 1 046 millions €.

L'enveloppe DGF 2022 est stable avec un montant de 18,3 milliards pour le bloc communal. La loi de finance prévoit une hausse de la péréquation qui s'élèvera à 230 millions € en 2022 (+10 millions par rapport à 2021) et sera autofinancée au sein de la DGF.

Cette péréquation sera mise en place par un nouveau calcul des indicateurs financiers (potentiel financier et effort fiscal) afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités.

- Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux, taxe locale sur la publicité extérieure) seront désormais intégrées au calcul du potentiel financier. Le potentiel financier, qui mesure la richesse fiscale d'une collectivité rapportée au nombre d'habitants, impacte sur le niveau de dotation d'une collectivité.

- A compter de 2022, l'effort fiscal ne sera calculé qu'à partir du produit fiscal perçu par la commune et ainsi sans prise en compte des produits perçus par les EPCI et sans prise en compte des produits servant à financer la compétence « ordures ménagères ».

Cet effort fiscal mesure la pression fiscale applicable sur une collectivité.

### c – Réforme de la taxe d'habitation et revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La loi de finances 2018 a prévu la suppression de la taxe d'habitation en 2023 pour les particuliers.

Depuis 2021, les communes, en contrepartie de la perte de TH des résidences principales, reçoivent la part départementale de foncier bâti.

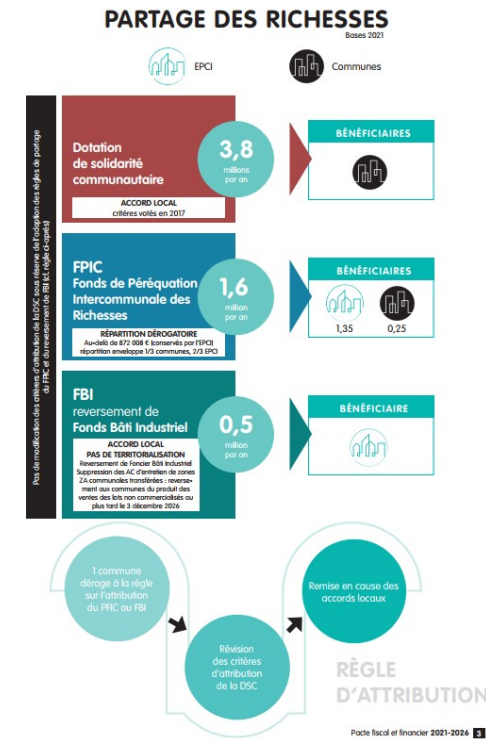
Par ailleurs, une revalorisation des bases des taxes locales est prévue pour 2022.

### Le contexte intercommunal

Le pacte Financier et Fiscal est obligatoire depuis 2014 pour les EPCI signataire d'un contrat de ville. L'EPCI Loudéac Communauté Bretagne Centre, bien que non concerné par cette obligation, a souhaité poser les bases d'un pacte financier et fiscal 2021 - 2026.

Ce pacte est organisé en trois axes :

- partage des richesses : les critères d'attribution de la DSC ne seront pas modifiés sous réserve du respect des règles de partage FPIC et reversement Foncier bâti industriel, les AC entretien de zones seront supprimées
- solidarités : accompagnement des communes, portages fonciers, très haut débit
- mutualisation pour l'urbanisme, assainissement, groupement de commande.



# 1/ La situation et les orientations financières

## 2-1/ Budget commune

### **Les Recettes de fonctionnement**

#### **Fiscalité**

##### **\* Impôts directs locaux**

En 2022, une augmentation des bases est estimée à 3,4 %, les recettes fiscales FB et FNB sont ainsi estimées à 3 171 001€. Il est proposé pour 2022 le maintien des taux foncier bâti (38,23 %) et foncier non bâti (76,08 %).

	Bases 2021	taux	produits attendus	Bases 2022	taux	produits attendus
FB	7 100 000	38.23 %	2 714 330.00	7 341 400	38.23 %	2 806 617.22
FNB	463 200	76.08 %	352 402.56	478 949	76.08 %	364 384.25
			<b>3 066 732.56</b>			<b>3 171 001.47</b>

Depuis 2021, la taxe d'habitation est compensée par l'application du taux de foncier bâti départemental sur les bases communales du foncier bâti mais avec application d'un coefficient correcteur.

coefficient correcteur  $\frac{\text{produit TH communale "perdue" + Produit TFPB communale}}{\text{produit TFPB communal + produit TFPB départemental}}$

Au total, l'estimation 2022 des recettes fiscales est de 3 302 497€ (3 171 001€+131 496€ TH résidence 2ndaire) soit +95 000€ par rapport à 2021, le montant des recettes 2021 étant de 3 221 622€.

La taxe d'habitation « logement vacant » n'est pas mise en œuvre sur la commune.

Par délibération en date du 13 janvier 2022, l'évolution du produit Foncier bâti industriel sera reversée à partir de 2023 à l'EPCI pour les zones d'activités communales transférées à l'EPCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **\* Les attributions de compensation (AC)**

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU et ses communs membres. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et ses communes membres.

<b>Recettes TPU</b>	<b>2 479 913 €</b>
Fiscalité ménage	593 573 €
FNGIR	-780 002 €
TAD – Transport à la Demande (Mobilité)	-16 302 €
<i>Espace d'activité la perrière plessala*</i>	<i>-12 717 €</i>
<i>ZA du ponterret saint gouéno*</i>	<i>-2 855 €</i>
<i>PA de la villes es goupines le gouray*</i>	<i>-7 055 €</i>
<i>ZA de la croix jeanne Even collinée*</i>	<i>-1 403 €</i>
Pays Centre Bretagne (maison de l'emploi et formation)	-50 240 €
ODCM ( Culture)	-50 306 €
Mission locale Le Mené	-6 584 €
RPAM Le Mené	-7 340 €
SPANC Le Mené	-15 995 €
Animation économique Le Mené	-39 889 €
Immobilier d'entreprise Le Mené	-9 614 €
Aides aux entreprises Le Mené	-92 414 €
Politique de l'habitat Le Mené	-13 472 €
<b>Total</b>	<b>1 967 298 € / 1 991 328€</b> <i>sans AC entretien des zones</i>

Les montants définitifs des attributions de compensation seront évoqués lors la CLECT de LCBC en février 2022. Pour l'analyse financière communale 2022, les montants AC 2021 ont été pris en compte.

### \*Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La DSC est un outil de solidarité à la disposition des intercommunalités FPU au profit de leurs communes membres.

En 2021, la DSC versée à Le Mené était de 461 575€ : 381 472€ (DSC calculée sur la base de 53,42 € /habitant) + 87 244€ (pass solidaire) -7141 € (pass asso)

Dans la prospective financière 2022, le montant DSC estimée est de 381 472€ ( retour au montant initial et acté).

\*Les recettes **FNGIR (181 536€), FPIC (29 984€) et taxes pylônes électriques (15 588€)** sont stables et estimées pour 2022 sur les mêmes bases que 2021.

\*Conformément à l'article L2333-4 du CGCT et par délibération du 20 mai 2021, le Conseil Municipal Le Mené a décidé de reverser la totalité de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** TFCCE au comité syndical (100 049 € ont été encaissés en 2021)

\*Les recettes **taxe additionnelle aux droits de mutation** ont augmenté en 2021 (251 476€) du fait des ventes exceptionnelles post covid, le montant 2020 était de 160 084€. Le montant 2022 est estimé à la baisse (150 000€).

\***La taxe de séjour** sera appliquée à partir de 2022 aux recettes camping de Plessala et sera reversée en totalité à LCBC.

### **Dotations, subventions et participations**

#### \*Dotation Globale de Fonctionnement

En 2021, la DGF diminue pour la part forfaitaire. Cet écrêtement de la dotation forfaitaire devrait se poursuivre en 2022. Les montants des écrêtements étaient de 20 534€ entre 2019/2020 et de 26 794€ entre 2020/2021.

L'impact des nouvelles modalités de calcul des ratios potentiel financier et effort fiscal sur la DGF sera connue en 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>DGF</b>	<b>2 015 517€</b>	<b>2 040 928€</b>	<b>2 010 477€</b>	<b>1 989 943€</b>	<b>1 963 149€</b>
<b>dotation forfaitaire</b>	1 540 283€	1 541 307€	1 521 726€	1 501 192€	1 474 398€
<b>DSR</b>	433 847€	461 299€	488 751€	488 751€	488 751€
<i><b>fraction bourg centre</b></i>	<i>267 401€</i>	<i>284 321€</i>	<i>301 241€</i>	<i>301 241€</i>	<i>301 241€</i>
<i><b>fraction péréquation</b></i>	<i>166 446€</i>	<i>176 978€</i>	<i>187 510€</i>	<i>187 510€</i>	<i>187 510€</i>
<b>dotation nationale de péréquation</b>	41 387€	38 322€	0€	0€	0€

#### \*Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation de l'État de la TVA sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'assiette FCTVA a été élargie aux dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie ou des bâtiments publics lorsque la prestation est réalisée par une entreprise. Les recettes FCTVA sont estimées pour 2022 à 41 013€ (en 2021, le montant était de 28 442€).

### **Produits des services**

Les recettes liées aux produits des services du domaine ont augmenté en 2021 par rapport à 2020 (année covid) : +1,5 %

- certaines ventes sont exceptionnelles (coupes bois 6287€ en 2021)
- les recettes cantine et périscolaire ont augmenté + 16 799€ en 2021 par rapport à 2020. Depuis septembre 2021, la Mairie a mis en place le dispositif cantine à un euro sur 3 ans: 2021-2022/ 2022-2023/2023-2024. Les pertes des recettes liées à la cantine seront compensées par un versement de l'État.

- des remboursements du temps agent mis à disposition aux budgets annexes stations services et transports ont été effectués – ces recettes devraient apporter +5 500€/an.

Pour 2022, il n'est pas prévu de recettes exceptionnelles produits des services. L'estimation 2022 des produits des services sera de -1,17 %.

### Autres Produits de gestion courante

Les recettes des régies (locations de salles) sont en augmentation du fait de la reprise post-covid : 9 900€ en 2021 contre 5244 € en 2020.

Les recettes loyers évoluent en prenant en compte les ventes de biens et la révision des loyers conventionnés (délibération du 9 décembre 2021).

### Impayés

Le montant des impayés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 271 338€ (en 2019, ce montant était de 224 299€).

8000€ de dettes prescrites ont été effacées en 2021.

Depuis plusieurs années, des mesures sont mises en place pour réduire le montant d'impayés :

- plans d'apurement par la Mairie et le CCAS (6 303€ ont été recouverts en 2021)
- mise en place de diverses modalités de paiement (Payfip, paiement de proximité du fait de la fermeture de la trésorerie de Merdrignac).

### Evolution des recettes de gestion

	CA 2021	Estimation recettes BP 2022	% Recettes de gestion BP 2022	Principales évolutions 2021/2022 - ou +
RECETTES FISCALES	5 020 735,00 €	4 832 008,00 €	50.42 %	En moins : - TFCE -DSC - Droits mutation En plus : +FB +FNB (bases) +AC zones
DOTATIONS SUBVENTIONS	3 608 831,00 €	3 571 513,00 €	37.29 %	- DGF
AUTRES PRODUITS DE GESTION	612 475,00 €	621 500,00 €	6.49 %	
PRODUITS DES SERVICES	529 235,00 €	523 050,00 €	5.46 %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	82 604,00 €	30 000,00 €	0.31 %	- Subvention TEPOS
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>9.8 millions €</b>	<b>9.5 millions €</b>		

Une diminution des recettes de gestion est prévue en 2022 par rapport à 2021 du fait de la diminution TFCE (95 000 €), DSC (80 103 €) et de l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Certaines recettes augmenteront cependant : foncier bâti et foncier non bâti du fait de l'augmentation des bases (95 000 €), augmentation AC (entretien zones en moins : 24 030 €).



## Dépenses de fonctionnement

### Charges de Personnel

Pour 2022, du fait de la réorganisation du service restauration, la Mairie prévoit de recruter un agent pour un poste restauration à St Jacut du Mené.

Emploi permanent 01/01/2022	ETP Poste	ETP Agent
contractuel	3	3
stagiaire	2	4
titulaire	88.61	84.21
TOTAL	93.61	89.21

Une augmentation RIFSEEP est également prévue à partir de 2022 :

+ 23 000€ /an. Par ailleurs, le protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR) et les réformes liées au Segur de la santé auront un impact sur les charges de personnel du budget 2022 qui n'a pas pu être chiffré de façon définitive.

En effet, le protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations (P.P.C.R) a pour objectif de revaloriser les grilles indiciaires, restructurer les carrières et prendre en compte le régime indemnitaire dans le calcul du montant de la retraite. Les décrets n°2021-1818 et 2021-1819 apportent des modifications des grilles indiciaires des grades classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 et l'échelonnement indiciaire de certaines échelles de rémunération de la catégorie C et auront ainsi un impact sur les charges de personnel.

Suite au Ségur de la santé, des mesures ont été prises pour les évolutions de carrière et les grilles indiciaires applicables à compter du 1er janvier 2022 pour la filière médico-social. Ainsi le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux a été reclassé en catégorie B (un agent communal est concerné).

### Subventions aux associations

Le montant de subventions versées aux associations est plus important en 2021 (99 430€) qu'en 2020 (96 909€) mais inférieur aux montants des années antérieures au covid.

Pour 2022, du fait des reprises des activités associatives, l'enveloppe des subventions associations est augmentée par rapport à 2021.

### Autres dépenses de fonctionnement

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2021. Malgré le fort montant d'investissement 2022, il n'est prévu d'emprunter. La commune va utiliser ses excédents reportés des années antérieures pour ce faire et l'autofinancement nette de l'année.

### Evolution des dépenses de gestion

	CA 2021	Estimation dépenses BP 2022	% dépenses de gestion BP 2022	Principales évolution 2022/2021
Charges de personnel	4 062 663,00 €	4 239 200,00 €	54.3 %	+1 ETP+ PPCR+RIFSEEP
Charges à caractère générale	2 241 932,00 €	2 582 200,00 €	33.1 %	+ frais énergie, électricité entretien bâtiment + restauration scolaire
Autres charges de gestion courante	839 465,00 €	872 947,00 €	11.2 %	+ subvention CCAS
Charges financières	178 665,00 €	175 146,00 €	2.25 %	
Charges exceptionnelles	44 444 €			-Prime rentrée scolaire -Incertitude montant dette prescrite
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>7.3 millions €</b>	<b>7.8 millions €</b>		

Il est prévu pour 2022 une augmentation des dépenses de gestion par rapport à 2021 : augmentation des charges de personnel, des frais liés à l'augmentation des coûts énergie, entretien des bâtiments, reprise des activités post covid, augmentation des subventions au CCAS (Centre de santé-pôle social-France Services-restauration scolaire).

## Dépenses d'investissement

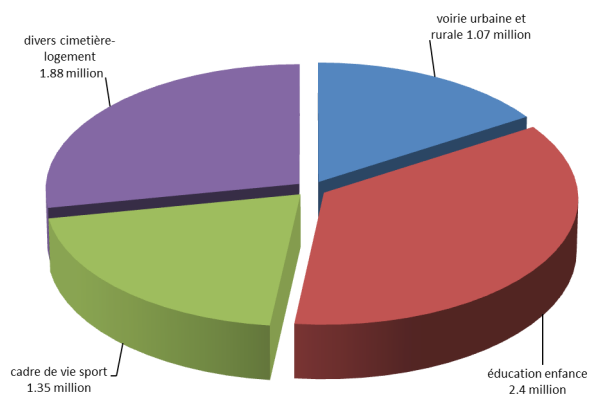
Le montant d'investissement prévu en 2022 est de 6.7 millions € soit en nette augmentation par rapport aux années précédentes :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses équipement	3 802 583€	3 054 219€	2 127 476€	3 485 150€	6 709 450€

Après avoir réalisé des investissements conséquents pour la rénovation des salles omnisports (Collinée et Plessala), les investissements 2022 concerneront principalement les domaines suivants :

- Education/enfance : 2.4 millions d'€ (multiaccueil, ALSH St Jacut, école Langourla ...)
- Voirie urbaine et rurale : 1.07 million d'€
- Cadre de vie et sports : 1.35 million d'€ (salle des fêtes de St Jacut, bâtiment service technique, citystade le Gouray...)
- Divers (cimetière du Gouray, réhabilitation de 13 logements, église Le Gouray....) : 1.88 million d'€

Pour 2022-2023, l'enveloppe d'investissement prévisionnelle est de 10,2 millions d'€. Pour 2024-2025 : 4.6 millions d'€ sont prévus (1.3 million d'€ d'investissements récurrents et 3.3 millions d'€ pour financer de nouveaux projets).



## Fin du dispositif d'aide à l'acquisition en centre bourg

A partir de 2022, le dispositif d'aide aux propriétaires achetant un bien ancien en centre-bourg sera arrêté conformément à la prise fin 2021. 40 000€ ont été versés en 2021 (4000€/prime).

## Recettes d'investissement

**1 - Les recettes FCTVA et subventions apportent la majorité des recettes d'investissement :**

**1 023 027 € de recettes liées à la récupération du FCTVA pour 2022.**

**957 491 € de versement de subventions pour 2022, les principales recettes sont liées aux opérations :**

- édifices du culte (église le Gouray) : 97 650€
- multiaccueil St Gouëno : 398 028€
- ALSH St Jacut : 262 767€
- salle des fêtes de St Jacut : 43 732€

**2 - Les cessions prévues s'élèvent à 503 000€**

- Langourla : ancien presbytère (78 000.00 €), résidence des Camélias (100 000.00 €), maison Crambert (45 000.00 €)
- St Gouëno : bâtiment de l'ancienne poste (58 000€)
- Le Gouray : salon de coiffure+logements (57 000€)
- D'autres ventes sont en perspectives (maison St Gouëno : 80 000 €), institut de beauté de Plessala avec bâtiment mitoyen (85 000€)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Subventions	536 464€	756 119€	525 886€	462 368€	957 491€
FCTVA	366 921€	486 359€	223 404€	641 133€	1 023 027€
Cession	154 434€	595 499€	340 001€	423 237€	503 000€
Emprunts	0€	27 331€	0€	0€	0€

## Fonds de concours communautaires

En 2021, le Conseil communautaire a voté la création de 2 nouveaux fonds de concours communautaires pour la revitalisation des centres bourgs et la rénovation énergétique des bâtiments communaux. 25 000 € ont été versés en 2021 pour l'aménagement urbain place de la cohue à Collinée. Une demande sera effectuée en 2022 pour l'opération de rénovation énergétique des 13 logements.

## Plan Pluriannuel investissement 2021 - 2022 - 2023

PROGRAMME	2021	2022			2023		
	DÉPENSES	DÉPENSES	FCTVA	SUBVENTION	DÉPENSES	FCTVA	SUBVENTION
Salles omnisports	1 124 707,68 €	278 967,00 €	45 761,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie	1 286 795,98 €	1 073 386,00 €	172 797,00 €	31 159,00 €	585 000,00 €	95 963,00 €	0,00 €
Aire de loisirs	24 701,52 €	30 000,00 €	4 921,00 €	0,00 €	30 000,00 €	4 921,00 €	0,00 €
Acquisitions foncières	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Parc locatif	15 334,85 €	408 000,00 €	0,00 €	79 983,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiments publics	42 239,53 €	86 147,00 €	14 132,00 €	0,00 €	50 000,00 €	8 202,00 €	0,00 €
Edifice de culte	83 197,61 €	410 606,00 €	67 356,00 €	97 650,00 €			0,00 €
Bâtiments culturels	14 723,52 €	354 141,00 €	58 093,00 €	0,00 €	530 000,00 €	86 941,00 €	0,00 €
Bâtiments techniques	45 791,98 €	275 403,00 €	45 177,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiments scolaires	4 831,80 €	667 740,00 €	109 536,00 €		529 000,00 €	86 777,00 €	0,00 €
Salle des fêtes		533 532,00 €	87 521,00 €	43 732,00 €	873 333,00 €	143 262,00 €	131 195,00 €
Cimetière	0,00 €	315 180,00 €	51 703,00 €	0,00 €	55 000,00 €	9 022,00 €	0,00 €
Multi-accueil Saint-gouéno	72 120,41 €	954 057,00 €	156 504,00 €	398 028,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ALSH St-jacut	12 823,10 €	747 145,00 €	122 562,00 €	262 767,00 €	300 000,00 €	49 212,00 €	112 615,00 €
Informatique	40 086,60 €	168 033,00 €	27 564,00 €	11 667,00 €	15 000,00 €	2 461,00 €	0,00 €
Matériel Services	311 050,91 €	161 840,00 €	26 548,00 €	0,00 €	50 000,00 €	8 202,00 €	0,00 €
Mobilité	7 330,50 €	8 000,00 €	1 312,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Équipement sportifs	142 259,44 €	192 273,00 €	24 159,00 €	30 506,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>3 227 995,43 €</b>	<b>6 709 450,00 €</b>	<b>1 015 646,00 €</b>	<b>957 492,00 €</b>	<b>3 317 333,00 €</b>	<b>494 963,00 €</b>	<b>243 810,00 €</b>

## CAF et endettement

### CAF brute ( Capacité d'autofinancement)

BUDGET PRINCIPAL	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes de gestion	9 686 404€	9 761 405€	9 813 491€	9 853 709€	9 577 571€
Dépenses de gestion	7 690 342€	7 382 363€	7 422 495€	7 268 610€	7 793 692€
Epargne brute	1 996 063€	2 379 042€	2 390 996€	2 585 098€	1 783 879€

Il est prévu pour 2022 une diminution de la CAF brute du fait d'une diminution des recettes de gestion ( environ 300 000 €) et une augmentation des dépenses de gestion – environ 500 000 € projetés) . L'estimatif CAF brute 2022 est de 1,7 million soit une diminution de 801 219 € par rapport à 2021.

### CAF nette

En 2022, 6.7 millions € d'investissement pourront être autofinancés mais la CAF nette diminue du fait de la diminution de l'épargne brute et de l'augmentation du capital de la dette. L'estimatif de la diminution CAF nette est de 1,4 million soit une diminution de 808 052€ par rapport à 2021.

Cette CAF diminuera également en 2023 du fait de la fin de l'effet "restructuration de la dette".

BUDGET PRINCIPAL	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Epargne brute	1 996 063€	2 379 042€	2 390 996€	2 585 098€	1 783 879€
Remboursement capital dette	950 679€	727 693€	290 236€	349 167€	355 999€
Epargne nette	1 045 384€	1 651 349€	2 100 760€	2 235 932€	1 427 880€
Dépenses équipement	3 802 583€	3 054 219€	2 127 476€	3 485 150€	6 709 450€
Emprunts mobilisés	0€	27 331€	0€	0€	0€

### Ratios d'endettement

Les ratios d'endettement resteront corrects : la capacité de désendettement est inférieure à 7 ans.

Du fait du recours limité à l'emprunt, l'encours total de la dette diminue depuis 2020 et est prévu à hauteur de 12,3 millions en 2022.

Afin de rester avec **un ratio capacité de désendettement de 7 ans** jusqu'en 2025, les élus Le Mené ont prévu les enveloppes de travaux **2024/2025** :

- **1,3 million € pour les investissements récurrents**
- **3.3 millions € pour les nouveaux investissements (auxquels pourront s'ajouter les subventions à venir).**

## Evolution dette, CAF et ratio endettement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
encours total de la dette au 31 décembre (A)	15 338 668€	13 903 947€	14 108 987 €	13 067 011€	12 717 834€	<b>12 361 835€</b>
produits de fonctionnement réels (B)	9 298 490€	9 688 638€	9 641 096€	9 813 491€	9 872 914€	<b>9 577 335€</b>
CAF brute ( C )	1 656 536€	1 996 063€	2 357 588€	2 390 996€	2 615 180€	<b>1 781 743€</b>
ratio d'endettement (A/B)	1.65	1.44	1.46	1.33	1.29	<b>1.29</b>
capacité de désendettement (A/C)- année	9.26	6.97	5.98	5.47	6.65	<b>6.94</b>

## Les budgets annexes

### 2-2/ Budget eau

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences "eau et assainissement" vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération soit obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli les dispositions de la NOTRe et a permis de repousser ce transfert de la compétence eau potable au plus tard à 2026.

Le service eau Le Mené est exploité en régie par deux agents à temps complet pour desservir les abonnés de Collinée, Le Gouray, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouëno.

Les communes de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-du-Mené sont membres de Syndicats d'eau.

#### **ABONNES**

	Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles-du-Mené	Saint-Gouëno	Total
Abonnés*	513	666	327	385	1 891
Abonnés (logiciel facturation)	484	644	312	380	1 820
Population desservie*	1 000	1 400	600	800	3 800

\* données issues du RPQS 2020

#### **PATRIMOINE**

Le réseau eau communal s'étend sur 146,6 Km. A ce linéaire du réseau, il faut ajouter 11 réservoirs.

	Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles-du-Mené	Saint-Gouëno	Total
Linéaire du réseau*	22,5 km	62,1 km	21 km	41 km	146,6 km

\*données issues du RPQS 2020

Sur la base d'un coût moyen de 100 000 € HT le mètre linéaire pour une durée de vie de 75 ans, il faudrait tous les ans investir 195 000 € pour le renouvellement du réseau. Le budget devrait disposer d'une épargne nette a minima de 9 000 € tous les ans pour permettre le remboursement d'un emprunt sur 30 ans.

#### **PRODUCTION D'EAU – ACHATS D'EAU**

La commune dispose de 3 captages (La Petite Côte, Le Gueurien et Les Aulniaux) mais doit également importer de l'eau principalement au Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre mais aussi par Lamballe Terre et Mer et le Syndicat de la Vieille Lande.

Le captage des Aulniaux a été identifié comme captage prioritaire en raison des pollutions diffuses avec obligation d'y remédier via un plan d'actions.

Les achats d'eau et la participation par m<sup>3</sup> au SMAP représentent 26 % des dépenses de gestion. C'est le plus gros poste de dépenses devant les dépenses de personnel (19%).

PRODUCTION D'EAU	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collinée	16 241	0	18 881	58 895	57 680	<b>89 098</b>
Le Gouray	52 376	42 637	48 019	46 341	46 708	<b>49 735</b>
Saint-Gouéno	37 799	44 192	45 966	42 548	13 122	<b>47 355</b>
Les Aulniaux	27 991	32 890	45 966	42 548	13 122	<b>47 355</b>
La Motte aux agneaux	14 590	11 302	0	0	0	0
<b>Total Production</b>	<b>106 416 m³</b>	<b>86 829 m³</b>	<b>112 866 m³</b>	<b>147 784 m³</b>	<b>117 510 m³</b>	<b>186 188 m³</b>

On constate que :

- les achats d'eau et la production d'eau ont progressé sur Collinée de 71 331 m<sup>3</sup>. Une partie s'explique par les tirages plus importants à hauteur de 51 488 m<sup>3</sup> de l'entreprise Kermené (28 765 m<sup>3</sup> en 2019, 57 810 m<sup>3</sup> en 2020 et 109 298 m<sup>3</sup> en 2021). Il y a également des interventions du service pour des fuites importantes. La prospective est établie sur la base d'une consommation de 100 000 m<sup>3</sup> de l'entreprise Kermené pour 2022 (A confirmer).

- les achats d'eau ont encore progressé sur Saint-Gilles et correspondent au double de la consommation habituelle observée sur cette commune. Cela conforte l'intérêt de la mise en place de la sectorisation qui devrait être opérationnelle fin mars pour lutter plus efficacement contre les fuites.

- Les achats d'eau sur Saint-Gouéno reviennent à la normale avec la reprise de la production sur la station des Aulniaux. Cette station a été arrêtée en 2020 en raison d'un problème de filtration.

- Les achats d'eau sur le Gouray sont également en progression. On peut s'interroger sur la présence de fuites.

En raison du contexte sanitaire, il a également été observé une augmentation des consommations d'eau par les usagers en 2020. Il est possible que cela se soit reproduit en 2021 ou que les phénomènes de fuite se soient amplifiés.

ACHATS D'EAU	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collinée (SMAP)	78 976	92 587	98 478	21 770	40 779	<b>80 692</b>
Le Gouray	38 718	25 886	25 903	27 931	29 426	<b>32 355</b>
SMAP	36 446	23 500	22 813	25 555	26 976	<b>29 477</b>
LTM	2 272	2 386	2 229	2 376	2 450	<b>2 878</b>
Saint-Gilles	43 656	36 363	46 744	44 716	66 222	<b>71 326</b>
SMAP	32 692	26 190	31 716	30 711	49 920	<b>52 203</b>
Vieille Lande	10 964	10 173	15 028	14 005	16 302	<b>19 123</b>
Saint-Gouéno (SMAP)	10 481	10 199	8 736	11 928	37 784	<b>13 019</b>
<b>Total Achats d'eau</b>	<b>171 831 m³</b>	<b>165 035 m³</b>	<b>179 861 m³</b>	<b>106 345 m³</b>	<b>174 211 m³</b>	<b>197 392 m³</b>

PRODUCTION + ACHATS	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collinée	95217	92587	117359	80665	98459	<b>169790</b>
Le Gouray	91094	68523	73922	74272	76134	<b>82090</b>
Saint-Gilles	43656	36363	46744	44716	66222	<b>71326</b>
Saint-Gouéno	48280	54391	54702	54476	50906	<b>60374</b>
<b>Total Production + Achats</b>	<b>278 247 m³</b>	<b>251 864 m³</b>	<b>292 727 m³</b>	<b>254 129 m³</b>	<b>291 721 m³</b>	<b>383 580 m³</b>
Evolution		- 26 383 m³	+ 40 863 m³	- 38 598 m³	+ 37 592 m³	+ <b>91 859 m³</b>

## **BUDGET**

Le budget est issu de la fusion des budgets eau de Collinée, Le Gouray, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouëno.

Le budget eau sert de « boîte aux lettres » :

1) pour la redevance du Syndicat Départemental d’Alimentation en Eau Potable de 12 € HT par abonné. La différence entre le nombre d’abonnés coûte au service 852 €. Il sera intéressant de croiser ces données avec celles de la SAUR.

2) pour les redevances modernisation et pollution de l’Agence de l’Eau. Avec le transfert de la facturation à la SAUR, ces redevances seront désormais collectées et reversées par la SAUR. Néanmoins, en mars 2020 compte-tenu des impayés, il restait 9 670,71€ de redevance pollution et 2 815,56 € de redevance modernisation à reverser à l’Agence de l’Eau. A ces deux sommes viennent s’ajouter les montants facturés avant le transfert de la facturation à savoir 17 680 € au titre de la redevance pollution et 4 314 € au titre de la redevance modernisation.

Le budget disposait en 2016 d’une trésorerie très faible qui s’explique en grande partie par une tarification du service trop faible. Les tarifs sont depuis harmonisés sur les 4 communes déléguées et révisés annuellement.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie de ce budget était de – 255 414,55 € avec des impayés à hauteur de 115 326,32 €. Un tirage de 400 000 € a été effectué sur la ligne de trésorerie. Cette trésorerie négative s’explique en grande partie par le fait du transfert de la facturation à la SAUR et du changement de rythme de facturation induit. Nous n’avons pas encore connaissance du montant de la facturation du mois de décembre et les recettes devraient être versées en mars ou avril.

## **ZOOM SUR LE CONTRAT SAUR**

La facturation du service a été confiée à la SAUR en 2021. Le coût annuel de cette prestation est de 26 000 € HT/an avec un supplément de 7 500 € HT pour la reprise des données en 2021.

Le contrat signé avec la SAUR prévoit :

Pour l’année 2021 et pour l’ensemble des communes :

- courant juin : abonnement 2021 + 30 % consommation 2021 estimée
- courant décembre : 1/2 abonnement N+1 + consommation 2021 (avec déduction de l’acompte du mois de juin)

A partir de 2022 et pour l’ensemble des communes :

- Courant juin : 1/2 Abonnement N + 50 % consommation N estimée
- Courant décembre : 1/2 Abonnement N+1 + consommation N (avec déduction de l’acompte du mois de juin)

L’ensemble des produits et taxes liés au service de l’eau potable nous sont versés dans les conditions suivantes :

- 3 mois après la facturation de décembre, soit au 1<sup>er</sup> mars : versement de 90 % du montant TTC facturé au 2<sup>nd</sup> semestre N-1
- 3 après la facturation de juin, soit au 1<sup>er</sup> septembre : versement de 90 % du montant TTC facturé au 1<sup>er</sup> semestre N.

La SAUR doit établir au 30 juin N+1 un décompte annuel des produits encaissés. Le solde des montants TTC encaissés sera versé au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre N+1.

La SAUR s’est engagée sur un taux de recouvrement de 98 % des sommes facturées aux usagers. Cette hypothèse est prise en compte dans la prospective.



## LES RECETTES

Pour estimer les recettes sur ce budget, nous utilisons les données issues du logiciel de facturation auxquelles nous appliquons une marge de 5 % correspondant à d'éventuelles annulations qui ne sont pas retracées dans ce logiciel mais en comptabilité.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 au 31/12/2021	2021 avec rattachement
Abonnement et consommation	328 382 €	402 172 €	432 151 €	448 973 €	426 662 €	364 639,26 €	634 864,06 €
Facturation brute	340 701 €	420 935 €	439 101 €	459 451 €	441 394 €		
Annulation*	12 319 €	18 759 €	6 950 €	10 478 €	14 732 €		
% Annulation	3,62 %	4,46 %	1,58 %	2,28 %	3,34 %		

\* Ne tient pas compte des annulations sur exercices antérieurs

MOYENNE	Abonnements	0-100 m <sup>3</sup>	101- 1 000 m <sup>3</sup>	> 1 000 m <sup>3</sup>	Kermené	Total
Collinée (moy. / 3 exercices)	484	32 376	5 257	901	38 052	76 586 m <sup>3</sup>
Le Gouray (moy. / 3 exercices)	644	43 910	16 642	1 765		62 317 m <sup>3</sup>
St-Gouéno (moy. / 2 exercices)	380	24 390	13 166	2 041		39 597 m <sup>3</sup>
St Gilles (moy. / 3 exercices)	312	19 838	11 890	4 209		35 937 m <sup>3</sup>
Total m <sup>3</sup>	1 820	120 514	46 955	8 917	38 052	214 437 m <sup>3</sup>

Il a été facturé en 2021 : 18 220,24 € pour la réalisation de branchements d'eau. mais seulement 2 330 € de dépenses ont été fléchées comme des dépenses liées à la réalisation de branchement.

## LES TARIFS

Lors de la validation du PPI en 2021, la revalorisation des tarifs de 1,5 % tous les ans a été actée.

Montant (TTC)	2019	2020	2021	2022
Part fixe	85,00 €	86,28 €	86,28 €	87,56 €
Part variable 0-100 m <sup>3</sup>	1,68 €	1,71 €	1,74 €	1,76 €
Part variable 101 – 1 000 m <sup>3</sup>	1,58 €	1,60 €	1,63 €	1,65 €
Part variable > 1 000 m <sup>3</sup>	1,10 €	1,12 €	1,16 €	1,18 €
Kermené	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

L'augmentation des tarifs prévue pour 2022 impactera faiblement les usagers :

- usager 120 m<sup>3</sup> : augmentation de 4,39 €
- usager 30 m<sup>3</sup> : augmentation de 2,08 €
- usager 1 000 m<sup>3</sup> : augmentation de 25,91 €
- usager 2 000 m<sup>3</sup> : augmentation de 43,31 €

Les recettes supplémentaires seraient de l'ordre de : 5 000 €.

Comparatif PRIX DU M3 ANNÉE 2020 (Basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup>)

Le Mené	Syndicat de la Vieille Lande	Syndicat du Lié	Syndicat de la Motte Trévé	Syndicat de l'Hyvet	Plouguenas t-Langast	Syndicat Caulnes La Hutte Quelaron
2,833 €	2,812 €	2,794 €	2,821 €	2,917 €	2,623 €	2,770 €

## LES IMPAYÉS

Au 14 février 2022, le montant des impayés s'élève à 112 488,16 € alors que les dernières factures émises avant le transfert à la SAUR datent de fin mai 2021. Pour rappel les créances douteuses pour ce budget sont estimées à 58 239,95 € par la trésorerie. Ces créances douteuses ont été provisionnées à hauteur de 75 %.

	2017	2018	2019	2020	2021
Montants facturés	524 788,79 €	537 072,51 €	562 099,60 €	616 219,13 €	278 741,41 €
Impayés	10 590,57 €	14 939,75 €	19 648,88 €	29 989,29 €	22 825,87 €
%	97,98 %	97,72 %	96,5 %	95,13 %	91,81 %

### LA DETTE

La dette de ce budget a été restructurée en 2019. Un emprunt de 100 000 € a été souscrit pour clôturer l'exercice 2020. Il n'y a pas eu d'emprunt de clôture pour l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 967 537,11 €.

### PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT

- Il a été acté d'externaliser l'entretien des espaces verts pour 6 000 €. Ce montant peut paraître anodin mais c'est l'équivalent de l'annuité d'un prêt de 135 000 € sur 30 ans.

- Une campagne de remplacement des compteurs a été confiée à la SAUR : 62 350 € sont prévus en 2022 pour 430 compteurs. On estime à 48 575 € le renouvellement en 2023 de 335 compteurs puis un renouvellement annuel de 120 compteurs (130 à 160 € HT/compteurs).

- Il est également envisagé la numérisation et la création de plan des réseaux AEP pour 4 550 € HT en 2022. Cette dépense pourrait peut-être faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'eau.

- Pour l'amélioration du fonctionnement du service, il est envisagé le recours à un prestataire extérieur. Le montant estimatif est de 7 000€ HT.

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

En 2021, il a été effectué 174 439,04 € d'investissements et nous avons reçu 6 220,00 € de subventions :

- 115 278 € pour des extensions de réseau (Haut Saint-Gouëno 1ère et 2ème tranche, La Ville es Gouyon Le Gouray), 24 831,76 € pour l'acquisition d'un véhicule, 16 537,50 € dans le cadre des études pour le périmètre de captage des Aulniaux et 14 209,00 € dans le cadre de la sectorisation (pose de 9 têtes émettrices).

### Pour 2022, à minima 981 327 € de dépenses d'investissements et 287 423 € de subventions :

- 717 500,00 € pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur Collinée (réservoir et conduite) – 221 250,00 € de subventions. Ce projet pourrait être financé sur une durée plus longue via un aqua-prêt de la Caisse des Dépôts au taux du livret A 1 % + 0,60.

- 160 000,00 € pour le renouvellement – l'extension de réseau (Bignons, Haut Saint-Gouëno, Saint-Gilles)

- 8 553,97 € pour le périmètre de protection des Aulniaux pour le solde de la première phase de l'étude. Cette étude pourrait être suivie d'acquisitions de terres ou de la mise en œuvre du plan d'actions. Ce projet est subventionné à hauteur de 50 %.

- 10 000,00 € pour un diagnostic sur la station des Aulniaux

- 40 973,00 € pour la sectorisation – 38 627,40 € de subventions (reliquat 2021).

- 30 000,00 € pour la gestion des pressions – 15 000,00 € de subventions

- 14 300,00 € pour le renouvellement des appareils de mesure – coût de fonctionnement estimé à 3 000 €.

Puis, il est projeté de réaliser environ 200 000 € de dépenses d'investissement / an sur 2023, 2024 et 2025 dont 126 250,00 € en 2023 et 2024 et 41 250 € en 2025 pour le renouvellement de réseaux prioritaires.

## 2-3/Budget chaufferies

La commune Le Mené dispose actuellement de 5 réseaux chaleur bois : Collinée, Le Gouray, St Jacut, St Gouëno et Plessala.

Des études ont envisagé différents scénarii pour alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire l'EHPAD de Plessala et résoudre les problèmes techniques existants. Du fait de ces études en cours, il est difficile d'établir une prospective définitive sur le budget chaufferies bois.

### **Recettes fonctionnement**

Une baisse des recettes du budget chaufferie a été constatée depuis 2020 :

- 251 841,16 € en 2019
- 202 206 € en 2020
- et 184 897 € en 2021.

Cette baisse s'explique par :

- la fermeture de certains bâtiments communaux du fait de la covid (salles des fêtes) et du fait de travaux dans d'autres bâtiments (multiaccueil)
- la mise hors service du réseau chaufferie bois de Plessala pendant plusieurs mois en 2021.

Un fonctionnement normal du réseau devrait permettre d'encaisser 250 000 € de recettes.

Les tarifs 2022 sont actualisés selon des index afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement (prix du bois en particulier) et uniformiser les tarifs des bâtiments communaux.

### **Dépenses fonctionnement**

	2020	2021	2022
Charges de gestion générale	164 089€	145 555€	156 762€
Charges de personnel	23 592€	22 801€	24 000€
Charges financières	6 911€	3 936€	3 667€
Autres charges de gestion courante	1120€	2006€	500€
Total charges de gestion courante (hors dépenses imprévues)	195 712€	174 298€	184 929€

Les charges de gestion courante ont diminué entre 2020 et 2021 du fait de la diminution des charges de gestion générale :

- l'achat de bois a été impacté par la baisse du fonctionnement des chaufferies – 32 471 € d'achat entre 2020 et 2021.
- la diminution des intérêts d'emprunts. La dette du budget chaufferies bois a été restructurée en 2020. Sans nouvel emprunt, une baisse des annuités d'emprunt est prévue pour 2030.
- les charges de personnel sont relativement stables. En 2021, les agents communaux ont effectué 795 heures d'entretien soit 49.6 % temps annuel (50,7 % en 2020) soit Collinée 110H, St Gouëno 70H, Le Gouray 125H, St Jacut 285 H dont 115 pour la réparation technique sur le réseau de chaleur de st Jacut, Plessala 105H.

Pour 2022, du fait de la reprise prévue de la chaufferie bois de Plessala, une augmentation des charges de fonctionnement est prévue par rapport à 2021 : les dépenses achat et broyage bois devraient être en augmentation.

Pour 2022, les charges sont évaluées sur la base d'une reprise du fonctionnement du réseau mais une réflexion est en cours pour envisager une externalisation :

P1 : fourniture d'énergie ou combustible, P2 : maintenance petit entretien, P3 : maintenance gros entretien (garantie totale et renouvellement matériels), P4 : financement gros travaux

### **Investissement - Focus chaufferie bois Plessala**

Une étude a été confiée au cabinet IthermConseil afin de répondre aux diverses problématiques du réseau de Plessala :

- dans le cadre d'un projet de rénovation de l'EHPAD, la chaudière appoint fioul sera déconstruite sans projet d'intégration de celle-ci dans le nouveau bâtiment.
- les pannes successives du convoyeur silo plaquettes de bois
- les problèmes techniques liés au fonctionnement du ballon tampon.

Différents scénarii ont été étudiés : le scénario retenu est l'adaptation de la chaufferie bois actuel au combustible granulés et la mise en place d'un appoint propane. L'estimation des travaux est de 174 400€ HT, ce projet ne bénéficiera pas de subvention.

**La commission finances propose donc conformément à l'article L2224-2 du C.G.C.T. de verser une subvention d'équipement au budget chaufferies bois.**

*« Article L2224-2 du CGCT : Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article [L. 2224-1](#).*

*Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :*

*2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ; »*

Pour ce scénario, les frais externalisation sont estimés : P1 (coût énergie/an) de 40 740 € HT, P2 (coût maintenance/an) de 12 000€ HT, P3 (garantie totale/an) : 6 700 € HT/an

### **Endettement et CAF**

La CAF nette de ce budget est très limitée (CAF 2020 : 10 082€, CAF 2021 : - 6246€) car pendant encore 10 ans ce budget doit rembourser 50 000 € d'annuité d'emprunt/an.

## **2-4/ Budget transports**

La Mairie assure en régie des déplacements périscolaires, CLSH et ALSH et des circuits scolaires :

- un circuit scolaire subventionné : un circuit transport domicile-collège. Le circuit domicile-écoles primaires a été assuré jusqu'en juillet 2021.
- des circuits scolaires non subventionnés : circuit écoles Collinée-St Jacut du Mené, circuit St Gilles Plessala,

A partir de 2022, l'ensemble des dépenses et recettes seront retracées sur le budget transport. Des remboursements seront effectués entre le budget commune et le budget transport car, depuis 2021, seules les dépenses liées au circuit collège (circuit considéré comme relevant d'un SPIC car facturé aux familles) sont prises en charge par le budget transport.

### **Fonctionnement**

dépenses	2021	2022	Différence 2022/2021
Charges de gestion générale	66 653€	72 000€	+ hausse prix carburant + entretien + transports payés en 2021 sur budget commune (circuit St Goueno, RPI St Vran, transports scolaires)
Charges de personnel	8 898€ (charges de personnel chauffeur circuit collège)	61 500 (charges de personnel chauffeur circuit collège)	charges de personnel chauffeurs
Charges financières	1 113€	1000€	
<b>Total charges de gestion courante (hors dépenses imprévues)</b>	<b>76 712€</b>	<b>134 500,00 €</b>	

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2021 par rapport à 2020 (+1.76%).

En effet,

- les frais de carburant ont augmenté +7672 € du fait de la hausse du prix du carburant (+18%). Les km scolaires et transports périscolaires, ALSH, CLSH et jeunesse évoluent peu :

	2019	2020	2021
Total km périscolaires-ALSH-CLSH - jeunesse	17 300	11 606	11 363

- une formation permis a été effectuée + 6770€

- mais les frais d'entretien du car sont moins importants en 2021 par rapport aux années précédentes (-5322€). Le car n'est désormais plus sous garantie.

Pour 2022, une augmentation des dépenses est prévue : augmentation des frais de carburant, prise en charge de dépenses payées en 2021 par le budget commune (transports privés pour les écoles, participation aux frais RPI St Vran). A partir de septembre 2022, le circuit primaire St Gouëno devrait être confié par la Région à la commune.

Recettes	2021	2022	Différence 2022/2021
Produit des services	21 947€ 7800€ pour km ALSH CLSH périscolaires+ 9700 € pour km RPI ST Jacut Collinée + St Gilles Plessala 4400 € facturés aux parents	80 500€	+ remboursement piscine et voile + 51 500€ charges de personnel chauffeurs (hors circuits collège)
Subvention d'exploitation	87 826€	60 000€	
<b>Recettes de gestion</b>	<b>109 773€</b>	<b>140 500€</b>	

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2021 par rapport à 2020 du fait d'un versement tardif de la subvention 2019/2020.

A partir de 2022, certaines recettes actuellement sollicitées par le budget commune comme le remboursement piscine et voile 2021/2022 sollicité à LCBC (6293€) seront désormais encaissées par le budget transport.

### Investissement

Aucun investissement n'a été effectué en 2021 et n'est prévu pour 2022.

### Endettement et CAF

Un seul emprunt contracté en juillet 2018 a permis l'acquisition du car yutong – l'échéance de ce prêt est en juin 2028. Cet emprunt a un impact sur les ratios endettement communaux.

La CAF nette de ce budget est très limitée (15 861€ en 2021) du fait de l'annuité d'emprunt : 4700€ jusqu'en 2028.

## 2-5/Budget stations-services

La commune de Le Mené dispose de deux stations-services.

La station-service de Le Gouray a été mise en service en début d'année 2016. Elle dispose d'une cuve de 7 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 18 000 l pour le Gasoil. L'investissement de 110 830,75 € a été subventionnée par le budget principal de la commune de Le Gouray à hauteur de 150 000 €. Cette subvention a été transformée en avance remboursable en 2021 avec un premier remboursement de 45 000 € au budget principal. Le budget stations-services remboursera par la suite 7 500 € tous les ans au budget principal jusqu'en 2035.

La station-service de Collinée a été mise en service en début d'année 2018. Elle dispose d'une cuve de 10 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 30 000 l pour le Gasoil. L'investissement de 117 905,99 € a été financé par un emprunt de

100 000 € à taux fixe (1,87 %) sur 20 ans et une subvention de 14 561 € (réserve parlementaire).

Des frais de personnel ont également été facturés par le budget principal (interventions diverses, temps administratif) avec un rattrapage des années 2016 à 2020 pour 13 271,47 €. Ce remboursement devrait se situer autour de 4 000 € tous les ans.

Une ligne de trésorerie de 100 000 € est utilisée en permanence puisque nous avançons l'achat de carburants mensuellement. Les intérêts liés à son utilisation sont de 251 € pour l'année 2021.

Les résultats financiers et surtout d'activités démontrent toute l'utilité du service apporté à la population et aux entreprises.

### Volume des ventes

	Gasoil	SP-95	Total
<b>Année 2016</b>	315 817 L	81 834 L	<b>397 651 L</b>
<b>Année 2017</b>	412 938 L	121 648 L	<b>534 586 L</b>
<b>Année 2018</b>	616 667 L	168 068 L	<b>784 735 L</b>
<b>Année 2019</b>	608 227 L	173 492 L	<b>781 719 L</b>
<b>Année 2020</b>	664 004 L	214 351 L	<b>878 355 L</b>
<b>Année 2021</b>	731 178 L	233 625 L	<b>964 803 L</b>

On constate que les ventes 2021 sont encore en progression même si l'on rencontre des problèmes techniques sur la station de Collinée.

Outre les services municipaux, le CCAS, le collège et LCBC 13 sociétés disposent de badges et sont facturées mensuellement.

Volumes journaliers 2021	Gasoil	SP-95
--------------------------	--------	-------

Station-service Collinée	1 317 L	440 L
Station-service Le Gouray	685 L	201 L
<b>Total</b>	<b>2 002 L</b>	<b>641 L</b>

### Le prix de vente

Les prix de vente sont identiques sur Collinée et Le Gouray, Une marge de 0,05 centime TTC par litre est appliquée par rapport au prix de revient. En moyenne en 2021, les différences par rapport aux stations-services avoisinantes sont de 2,22 € pour 50 L de sans-plomb 95 et 2,89 € pour 50 L de gasoil.

**Point de vigilance :** Il faudra tout de même surveiller la fréquentation avec l'envolée du prix des carburants. Un fléchissement est observé en décembre 2021 et janvier 2022.

### L'approvisionnement

Un nouvel accord-cadre a été passé en 2020 pour la livraison de carburants et 3 fournisseurs ont été retenus : La Compagnie Pétrolière de l'Ouest (Ploufragan), Armorine (Lanester) et Rossi Carburants (Le Mans). Si sur le précédent marché, une seule société était très majoritairement la mieux-disante à chaque commande désormais deux sociétés ont des propositions relativement proches. Cela devrait permettre d'obtenir de meilleurs tarifs.

### Le budget

Deux éléments sont révélateurs de la bonne santé de ce budget. Il s'agit de l'épargne nette ainsi que du fonds de roulement qu'il faut rapprocher de l'investissement initial.

	Epargne nette	Fond de roulement
2015	- 99 €	67 624 €
2016	7 459 €	44 529 €
2017	15 842 €	55 008 €
2018	17 942 €	76 968 €
2019	11 784 €	88 752 €
2020	17 773 €	105 989 €
2021	- 40 977 €	64 282 €

Avec les remboursements annuels au budget principal l'épargne nette de ce budget devrait s'établir à 4 500 €

## 2-6/ Budget panneaux solaires

La commune dispose de 11 sites photovoltaïques. Certains de ces équipements ont été financés soit sur un budget spécifique ce qui a permis la récupération de la TVA, soit directement sur le budget principal.

Un contrat de maintenance des installations a été souscrit en 2021. Il prévoit le nettoyage annuel des installations principales et un nettoyage tous les deux ans des installations plus petites. Un dispositif de télégestion a également été mis en place en 2020. L'électricité produite n'est plus revendue qu'à Electricité De France mais aussi désormais à ENERCOOP sur quelques sites.

Les installations sur l'école de Plessala et la plateforme bois de Saint-Gouëno ont été financées par l'emprunt. Ces deux emprunts sont désormais entièrement remboursés.

Concernant l'école du Gouray, la facturation se fait normalement une fois par an en mars. Avec le passage à Enercoop en janvier 2021, deux factures ont été émises en 2020 auprès d'EDF : la 1ère du 03/19 au 03/20 (et une exceptionnelle du 03/20 au 12/20 pour finaliser le contrat avec EDF et passer en janvier 2021 à Enercoop. En 2021, il ne restait alors que la période de 01/21 à 03/21 à prendre en compte d'où les 287.12 €. La situation sera rétablie en mars 2022.

Concernant la plateforme bois de St-Gouëno, il y a eu un dysfonctionnement en juillet et donc une baisse de production au moment où les installations produisent le plus, ce qui explique la baisse importante du montant.

Concernant la Halle Michel Fablet, Enedis nous a expliqué que les années 2019 et 2020 avaient été particulièrement élevées. Les valeurs que nous retrouvons en 2021 correspondent plutôt à la normale.

Les recettes annuelles des installations des salles de sport spécialisées des 7 Terres et du service technique de St Gilles avaient été estimées respectivement à 6 000 € et 1 500 €.

Le fonds de roulement de clôture au 31/12/2021 est de 197 627,00 €

Ce budget bénéficie de recettes liées à de l'actif qu'il n'a pas financé, ce qui a permis d'autofinancer les dernières installations. Il est proposé pour les futurs projets de contracter des emprunts et de mettre en place une analytique dédiée à toute nouvelle installation afin de pouvoir :

- Comparer les coûts mentionnés dans les études préalables à toute nouvelle installation avec la réalité.
- Savoir s'il est pertinent de financer les futures installations par un emprunt.

Par ailleurs : « *Le reversement d'un excédent du budget annexe d'un SPIC vers le budget général est admis dans les conditions prévues aux articles R.2221-45 et R.2221-83 du CGCT. Seul l'excédent comptable de la section d'exploitation du budget peut être affecté et non pas celui de la section*

d'investissement. Cet excédent doit en priorité couvrir le solde du report à nouveau lorsqu'il est débiteur, puis une fois cette couverture effectuée, l'excédent doit financer les mesures d'investissement à hauteur des plus values d'éléments d'actifs. Une fois ces deux opérations comptables effectuées, le choix est ouvert par l'affectation du surplus :

- soit ce dernier finance des dépenses d'exploitation et d'investissement du budget annexe,

- soit on l'affecte en report à nouveau au budget annexe,

- soit il est reversé dans le budget général de la collectivité de rattachement.

Dans ce dernier cas de figure, la jurisprudence ne fixe pas d'ordre de priorité. Toutefois, elle considère que "le conseil municipal ne saurait, sans entacher sa délibération d'une erreur manifeste d'appréciation, décider le reversement au budget général des excédents du budget annexe d'un SPIC qui seraient nécessaires au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement devant être réalisées à court terme". Ainsi, il convient de s'assurer, avant de procéder à un transfert vers le budget principal, que toutes les possibilités d'affectation destinées à couvrir les dépenses propres au service ont été examinées. En règle générale, en cas d'excédent d'un service public industriel et commercial, il convient d'en faire profiter avant tout l'utilisateur du service, en diminuant le coût du service. Il s'agit de la simple application du principe selon lequel l'utilisateur n'a pas à financer des dépenses incombant aux contribuables. »

Considérant que le tarif d'achat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est déterminé par l'acheteur, il sera à étudier la possibilité de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement au budget principal.

Nous ne connaissons pas le coût que le budget devrait supporter pour le recyclage des installations existantes. Il pourrait être intéressant pourtant de le provisionner.

La Commission Finances propose de reverser 185 000 € au budget principal en 2022.

SITE	COMMUNE	COÛT INSTALLATION	HT / TTC	ANNEE DE MISE EN SERVICE	RECETTES		RECETTES CUMULEES AU 31/12/2021	RECETTE MOYENNE ANNUELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT
					2020	2021			
Ecole	Plessala	113 644,37 €	HT	2008	14 973,30 €	15 358,32 €	181 247,46 €	13 942,11 €	8,15
Plateforme bois	Le Gouray	100 324,29 €	TTC	2008	11 911,30 €	12 101,44 €	133 217,44 €	10 247,50 €	9,79
Plateforme bois	St Gouéno	94 698,75 €	HT	2009	10 082,64 €	7 778,05 €	117 771,31 €	9 814,28 €	9,65
Restaurant scolaire	Le Gouray	13 551,26 €	TTC	2011	1 290,28 €	1 417,16 €	12 344,14 €	1 234,41 €	10,98
Ecole	Le Gouray	32 513,94 €	TTC	2013	5 988,55 €	287,12 €	24 151,07 €	3 018,88 €	10,77
M.A.M.	Le Gouray	15 396,43 €	TTC	2013	770,81 €	622,28 €	5 309,45 €	663,68 €	23,20
Plateforme bois	Langourla	162 025,37 €	TTC	2014	13 871,34 €	14 935,38 €	79 272,88 €	11 324,70 €	14,31
Halle Michel Fablet	Le Gouray	43 420,00 €	HT	2016	4 954,08 €	3 859,29 €	21 686,90 €	4 337,38 €	10,01
Salle des aînés ruraux	St Gouéno	17 044,69 €	HT	2019	1 004,39 €	1 636,33 €	2 640,72 €	1 320,36 €	12,91
Salles spécialisées	Collinée	49 000,00 €	HT	2021			0,00 €		
Service technique	St Gilles	14 972,68 €	HT	2021			0,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>461 930,04 €</b>			<b>64 846,69 €</b>	<b>57 995,37 €</b>	<b>577 641,37 €</b>	<b>55 903,30 €</b>	



## 2-7/ Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale

Le budget est issu du budget espace commerce et services de Collinée sur lequel était perçu les loyers de l'office notarial et de l'esthéticienne. Il est assujéti à la TVA.

Un emprunt de 200 00 € sur 20 ans à taux fixe avait été souscrit. Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 92 500,00 €. La durée résiduelle de l'emprunt est de 9,02 années. L'annuité 2021 était de 13 340 €.

Au passage en commune nouvelle, sont venues se greffer sur ce budget les diverses locations commerciales et artisanales des communes de le Gouray, Plessala et St Gouëno. Il profite donc de loyers avec de l'immobilier que ce budget n'a pas financé.

### **Loyers supplémentaires perçus en 2021 :**

Collinée : Boulangerie et hangar, Maison de santé

Le Gouray : Cabinet Médical, Coccimarket, Salon de Coiffure, Maison des Assistantes Maternelles

Plessala : Esthéticienne, Maison de santé, menuisier, ostéopathe et paysagiste

Saint-Gouëno : Restaurant Le Gouëznou

Saint-Jacut-du-Mené : Centre de télétravail

En raison du contexte sanitaire, il a été procédé à l'annulation de 2 273,64 € de loyers sur la première partie de l'année. En raison des travaux de couverture sur le Coccimarket une indemnisation de 3 124,00 € a été versée.

En 2020, il avait été refacturé une partie du salaire de l'agent en charge des loyers. En 2021, il a été effectué un rattrapage sur les salaires versés entre 2016 et 2019.

Il n'y a pas eu d'investissements en 2021.

Le budget dispose d'un fond de roulement de 89 000 € au 31/12/2021 et dispose d'une capacité d'autofinancement d'environ 40 000 €.

Il est envisagé pour 2022, les ventes du salon de coiffure du Gouray ainsi que de l'institut de beauté et du bâtiment mitoyen de Plessala pour 142 000 € au total. En toute logique, les recettes de ces ventes devraient revenir au budget principal. La diminution des recettes induite par ces ventes est estimée à 5 250,00 €.

130 000 € de dépenses sont prévues en investissement en 2022 pour :

- Engager les études pour l'extension des maisons de santé.
- Saisir des opportunités pour asseoir l'attractivité commerciale.

## 2-8/ Budgets lotissements

La commune du Mené dispose de 8 lotissements en cours de commercialisation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 28 terrains sont disponibles à la vente. 7 ventes ont été réalisées en 2021 et 5 autres sont déjà prévues pour l'année 2022.

### **LOTISSEMENT RÉSIDENCE DU LAC (LANGOURLA)**

Le dernier lot de ce lotissement a été vendu en fin d'année 2016. 9 terrains étaient à vendre pour une surface de 5 956 m<sup>2</sup> au prix de 4 € le m<sup>2</sup>. La voirie définitive n'a pas encore été réalisée car seulement 3 maisons ont été construites.

### **LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETES (LE GOURAY)**

3 terrains restent disponibles à la vente pour une surface de 1 823 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup>. La voirie définitive n'a pas encore été réalisée. Pour 2022, il est prévu d'engager des études à hauteur de 10 000 € pour la création d'une seconde tranche de ce lotissement.

### **LOTISSEMENT BELLE VUE (LE GOURAY)**

2 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 642 m<sup>2</sup> au prix de 18 € le m<sup>2</sup>. Ce lotissement était à l'origine destiné à être une zone artisanale. Les ventes des terrains sont constatées sur le budget principal.

### **LOTISSEMENT LE HAMEAU DU MENÉ (LE GOURAY)**

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 401 m<sup>2</sup> au prix de 18 € le m<sup>2</sup>. Les ventes des terrains sont désormais constatées sur le budget principal.

### **LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (COLLINEE)**

7 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 5 954 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été abaissé de 25 à 20 € du m<sup>2</sup>.

### **LOTISSEMENT DES AJONCS (SAINT-GILLES-DU-MENÉ)**

6 terrains sont disponibles à la vente (pour une surface de 2 967 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup>). La voirie définitive n'a pas encore été réalisée. Cette opération a été financée par un emprunt à taux fixe (3,57%) de 120 000 €. Le capital restant dû au 1er janvier 2022 est de 75 000 €. La durée résiduelle de l'emprunt est de 12,5 années.

### **LOTISSEMENT DES TILLEULS (SAINT-JACUT-DU-MENÉ)**

5 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 735 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. La voirie définitive n'a pas encore été réalisée.

### **LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (PLESSALA)**

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 292 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>. Cette opération a été financée par un emprunt de 265 000 € à taux variable (0,61%). Le capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 88 333,29 €. La durée résiduelle est de 5 années.

Des frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie définitive sont prévus en 2022 à hauteur de 10 000 €.

En synthèse, Il est prévu pour 2022 de mettre les crédits nécessaires pour engager l'étude du nouveau lotissement de le Gouray, et les travaux de voirie définitive de celui des Etouillettes.